



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 24 JUN 2023

Affaire n° 04-20230624

**Approbation du Compte Administratif de la Commune
pour l'exercice 2022
Budget principal et budgets annexes**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

27 juin 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 16 juin 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 40
- représentés : 8
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-quatre juin à neuf heures cinquante-trois, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Patricia Lossy, Noéline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Charles Emile Gonthier par Jean Richard Lebon, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Jean-Pierre Georger par Gilberte Lauret-Payet, Albert Gastrin par Allan Amony, Régine Blard par Henri Fontaine, Nathalie Bassire par Nadège Schneeberger

Était absent :

Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret-Payet a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 04-20230624

**Approbation du Compte Administratif de la Commune
 pour l'exercice 2022
 Budget principal et budgets annexes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n° 04-20230624 présenté au Conseil municipal du 24 juin 2023,

Considérant que le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal a été arrêté et concorde avec le Compte Administratif 2022,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 24 juin 2023 à l'hôtel de ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé du président du séance, Monsieur Jacquet Hoarau,

Vu le retrait de Monsieur le Maire de la salle de délibération au moment de la discussion et du vote,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions)

Article 1 d'approuver le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2022 (budgets principal et annexes) ci-joint,

BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2022, dans sa présentation globale incluant le budget annexe, peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
A- BUDGET PRINCIPAL						
Résultat reporté	0,00	40 796 583,38		25 701 691,81	0,00	66 498 275,19
Opérations de l'exercice	51 904 490,19	42 477 480,05	89 039 970,49	103 265 480,08	140 944 460,68	145 742 960,13
Totaux	51 904 490,19	83 274 063,43	89 039 970,49	128 967 171,89	140 944 460,68	212 241 235,32
Résultats (bruts) de clôture		31 369 573,24		39 927 201,40		71 296 774,64
Restes à réaliser	51 440 011,74				51 440 011,74	0,00
Totaux cumulés	51 440 011,74	31 369 573,24	0,00	39 927 201,40	51 440 011,74	71 296 774,64
Résultats (nets) définitifs	20 070 438,50			39 927 201,40		19 856 762,90

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
B - BUDGET ANNEXE D'IRRIGATION D'EAUX AGRICOLES						
Résultat reporté		101 156,14		148 746,01	0,00	249 902,15
Opérations de l'exercice	1 360,53	12 850,00	64 498,54	82 476,60	65 859,07	95 326,60
Totaux	1 360,53	114 006,14	64 498,54	231 222,61	65 859,07	345 228,75
Résultats (bruts) de clôture		112 645,61		166 724,07		279 369,68
Restes à réaliser	30 964,73				30 964,73	
Totaux cumulés	30 964,73	112 645,61		166 724,07	30 964,73	279 369,68
Résultats (nets) définitifs		81 680,88		166 724,07		248 404,95
C - BUDGET ANNEXE ACTIVITES DE LOISIRS						
Résultat reporté					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	3 480,00	0,00	3 480,00
Totaux	0,00	0,00	0,00	3 480,00	0,00	3 480,00
Résultats (bruts) de clôture				3 480,00		3 480,00
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	
Totaux cumulés	0,00	0,00		3 480,00	0,00	3 480,00
Résultats (nets) définitifs	0,00	0,00	0,00	3 480,00	0,00	3 480,00
TOTAL BUDGET CUMULE						
Résultat reporté	0,00	40 897 739,52		25 850 437,82	0,00	66 748 177,34
Opérations de l'exercice	51 905 850,72	42 490 330,05	89 104 469,03	103 351 436,68	141 010 319,75	145 841 766,73
Totaux	51 905 850,72	83 388 069,57	89 104 469,03	129 201 874,50	141 010 319,75	212 589 944,07
Résultats (bruts) de clôture		31 482 218,85		40 097 405,47		71 579 624,32
Restes à réaliser	51 470 976,47	0,00	0,00	0,00	51 470 976,47	0,00
Totaux cumulés	51 470 976,47	31 482 218,85	0,00	40 097 405,47	51 470 976,47	71 579 624,32
Résultats (nets) définitifs	19 988 757,62			40 097 405,47		20 108 647,85

Le résultat net de clôture, tous budgets confondus, en tenant compte des résultats bruts de clôture et des restes à réaliser se solde par un excédent de **20 108 647,85 €**.

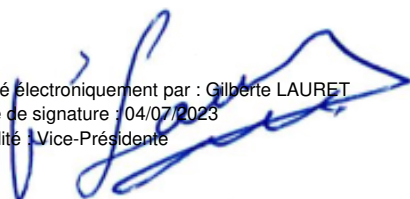
Article 2 d'autoriser le Maire ou un adjoint délégué dûment habilité, en vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,

Signé électroniquement par : Gilberte LAURET
Date de signature : 04/07/2023
Qualité : Vice-Présidente



Signé électroniquement par : Jacques HOARAU
Date de signature : 05/07/2023
Qualité : Premier Adjoint au maire

